

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 19 mars 2026 à 18h30 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Réginald Desrosiers, maire.

PRÉSENTS :

MAIRE	MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS
SIÈGE # 1	MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER
SIÈGE # 3	MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
SIÈGE # 6	MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

ABSENTS :

SIÈGE # 2	MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 4	MADAME JOHANNE DESCHÈNES, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 5	MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi en vigueur.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers ouvre la séance extraordinaire et fait la vérification du quorum.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-14**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-15**

**APPUI-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE-ÉTÉ 2026-CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité souhaite réaliser le projet intitulé : *La fête de la St-Jean-Baptiste*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à favoriser la participation citoyenne, la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier sera déposée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec-Volet 1-Soutien aux célébrations locales par la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite un soutien financier externe;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet sera de 3551.00\$, le programme subventionne à 75% (2662.00\$) et une participation externe de 25% (889.00\$);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité demande à la Municipalité de contribuer pour le 25%, soit : 889.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du présent procès-verbal;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de contribuer pour la participation externe de 25%, soit : 889.00\$ pour le projet intitulé : *La fête de la St-Jean-Baptiste* conditionnel à l'approbation de la demande de soutien financier auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec-Volet 1;

QUE la contribution financière de 25%, soit : 889.00\$ soit prise dans le poste budgétaire : *Projets communautaires*.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-16**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance extraordinaire du 19 mars 2026, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h36.

*Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
RÉGINALD DESROSIERS  
MAIRE

-----  
YVES CHASSÉ, GMA  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER